



L'ECHO DES LANCIERS

LE MOT DU MAIRE

J'écris ces quelques lignes au lendemain du concert classique qui s'est tenu à l'église, dimanche 4 juillet et je suis encore sous le charme de ce magnifique moment de partage. Quel plaisir de pouvoir enfin écouter des artistes en public. Merci à notre Communauté de Communes, partenaire du Festival « Classique en Bocage », de nous avoir fait profiter de ce concert gratuit.

La prochaine festivité locale sera d'un genre tout différent puisqu'il s'agira de notre fête patronale. Le Comité des fêtes va s'organiser pour l'assurer sur deux jours et ce sera la dernière participation pour la présidente, Pierrette Popy. Je tiens à lui adresser toutes mes félicitations et à la remercier du fond du cœur pour son engagement sans faille et son dévouement pendant 17 années complètes. Il est certain qu'elle a grandement contribué à la réputation des animations de notre commune.

Pour en venir maintenant à la vie plus strictement municipale, une part importante du budget a été consacrée à l'entretien de la voirie car, avec toutes ces années de dérèglement climatique, les chaussées sont fortement éprouvées.

En matière de bâtiments, nous avons un projet de réhabilitation avec l'école « Etre en Bourbonnais » pour la maison Despret (face à la salle polyvalente, route de Couleuvre - je précise pour les nouveaux venus), malheureusement ce projet, pourtant bien avancé, a dû être abandonné. Les initiateurs, n'ayant pu obtenir les subventions escomptées, ont finalement reculé devant l'ampleur des travaux. Nous revoilà donc au point de départ.

Il nous semble que cette locaterie typiquement bourbonnaise mériterait d'être sauvée et restaurée, mais comme il s'agit d'une opération importante, nous apprécierions de recueillir votre avis ou vos suggestions. N'hésitez pas à vous exprimer auprès de la mairie (passage, téléphone, mail, note sur le cahier ouvert à cet effet, ...).

Concernant l'épicerie des Lanciers, en liquidation judiciaire depuis le 23 février dernier, nous trouvons la procédure bien lente. Il est vrai qu'il n'y a qu'un seul liquidateur pour tout le département et que le Covid a entraîné beaucoup de cessations d'activités. Tout comme vous, nous avons hâte qu'une décision soit rendue et espérons que ce commerce puisse être bientôt repris, dans l'intérêt de tous.

Je vous souhaite de passer un très bel été et d'oublier un peu les contraintes du moment.

Gérard Vernis

SECRÉTAIRE DE MAIRIE

Nous souhaitons la bienvenue à Léa Sallé qui a rejoint la mairie de Franchesse le 1^{er} avril 2021, en remplacement de Laureen Bogacz partie pour la commune d'Yzeure.

Avant d'être embauchée à la mairie Léa était manager pour un groupe de musique appelé A CHADE pendant un an. Elle est titulaire d'un Brevet de Technicien Supérieur Assistant de Gestion PME/PMI et vit à Le Brethon.

A NOTER SUR VOS AGENDAS

- Samedi 31 juillet et dimanche 1^{er} août : Fête patronale organisée par le Comité des fêtes
- Lundi 13 septembre : Assemblée générale de l'Amicale laïque.
- Samedi 2 octobre : Bal TRAD organisé par Cap au Village.
- Samedi 9 octobre : Repas du CCAS.
- Samedi 30 octobre : Nuit des Fers de Lance organisée par Sonic Ladyland
- Dimanche 28 novembre : Marché de l'Avent organisé par l'Amicale laïque.

FINANCES COMMUNALES

Compte administratif 2020 de la commune

Ce compte qui trace la réalisation des dépenses et des recettes de la commune pour l'année 2020 a été voté le 23 mars 2021. Notons que l'exercice 2020 a été très particulier compte tenu de l'épidémie de Covid qui a perturbé le fonctionnement de la collectivité.

Investissement

	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses	277 075 €	10 605 €	257 447 €
Recettes	277 075 €	102 982 €	60 000 €

En 2020 a été réalisé l'achat de divers matériels pour 4 412 € dans le cadre du plan de relance du Département. Ces investissements ont été financés avec l'épargne de la commune et une subvention de 2 000 € du Département. 5 800 € ont été consacrés au remboursement de la dette.

Restes à réaliser : en dépenses, ils comprennent principalement un montant de 218 000 € prévu pour l'aménagement de la maison Despret et, en recette, une subvention du Département de 60 000 € pour ce projet non réalisé en 2020. Ces crédits seront repris au budget 2021.

Fonctionnement

	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses	511 711 €	310 228 €	0 €
Recettes	511 711 €	538 698 €	0 €

Les **dépenses** sont destinées à financer le fonctionnement de la mairie et de l'école ainsi que des subventions et participations à d'autres organismes (Service incendie, Syndicat de voirie, Syndicat départemental d'énergie et les associations de la commune entre autres).

Les **recettes** proviennent principalement des impôts locaux tels que la taxe foncière, la taxe d'habitation, et sa compensation, et des dotations de l'Etat.

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : - 110 224 € avec les restes à réaliser

Fonctionnement : + 228 470 €

Résultat Global : + 118 246 €

La situation financière de la commune est considérée comme bonne par les services de la Direction des Finances de l'Etat.

Budget communal 2021

Le budget a été voté le 23 mars 2021.

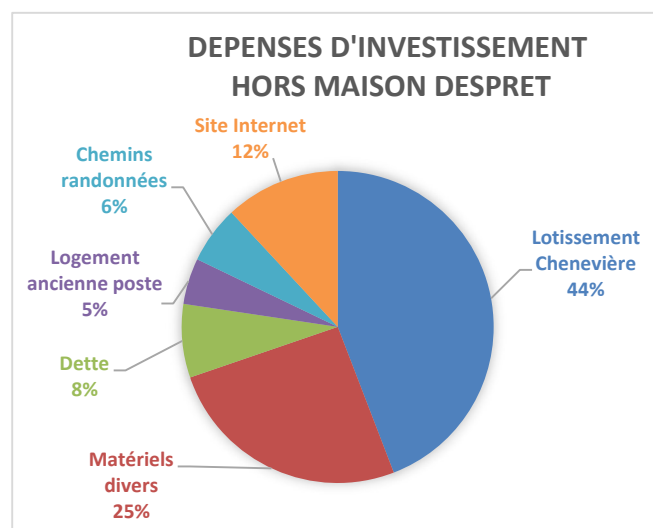
Investissement

	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Total voté
Dépenses	257 447 €	104 537 €	361 984 €
Recettes	60 000 €	301 984 €	361 984 €

Les **dépenses** d'investissement 2021 concernent l'aménagement de la maison Despret pour 218 000 €, l'achat de deux lots du lotissement de Chenevière pour 37 000 € - ce qui clôturera cette opération, l'acquisition de matériel pour 21 500 €, des travaux dans l'ancien logement de La Poste pour 4 000 €, l'aménagement de chemins de randonnées pour 5 000 €, la refonte du site internet pour 10 000 €, l'entretien des bâtiments publics pour 60 000 € et, pour le remboursement de la dette, 6 400 €. Certains de ces projets se réaliseront sur plusieurs années.

Les **recettes** proviennent de l'épargne, de la subvention départementale pour le financement de la maison Despret et des subventions du Département au titre du plan de relance.

Rappel : l'entretien des voiries communales est payé au Syndicat de voirie d'Ygrande sur le budget de fonctionnement (75 000 € en 2021).



Fonctionnement

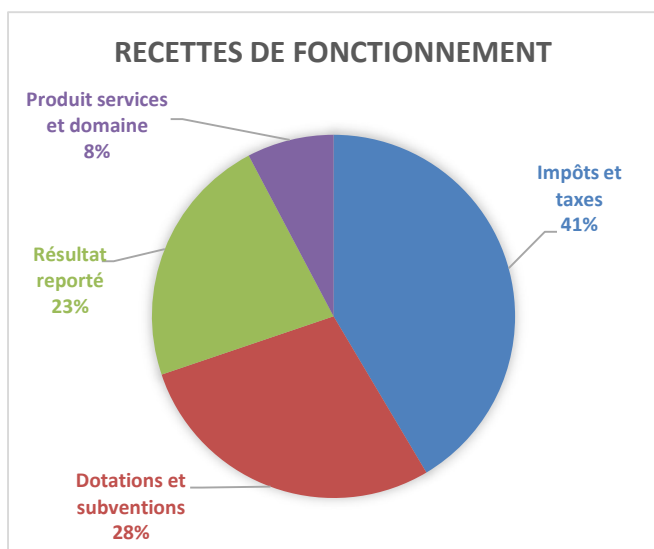
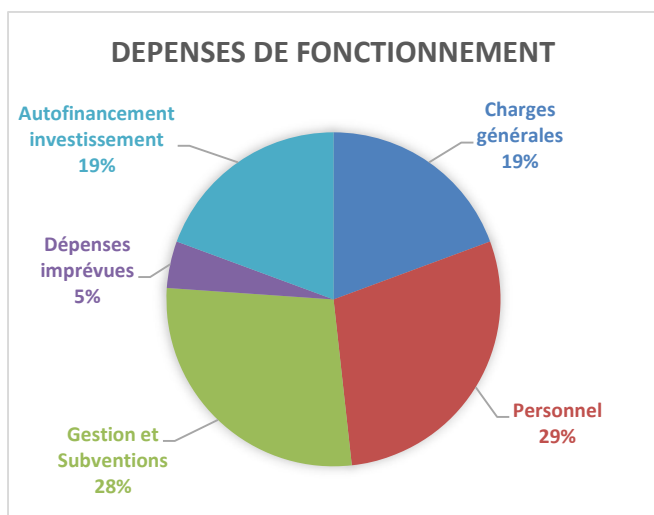
Dépenses	544 986 €
Recettes	544 986 €

Ce budget **finance** le fonctionnement de la mairie et celui de l'école. La commune poursuit le soutien aux associations de Franchesse afin de favoriser l'activité économique et culturelle. Le budget 2021 permettra de poursuivre l'amélioration du cadre de vie par l'embellissement et le fleurissement des espaces publics dans le respect du développement durable, le développement du tourisme en lien avec le projet tourisme de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais, et le maintien des services publics.

Les **recettes** sont composées du produit des impôts locaux pour 218 000 €, des dotations de l'Etat pour 149 000 €, et des produits divers pour 55 000 €

A noter que la section de fonctionnement permet un autofinancement des investissements 2021 de 99 237 €.

Le taux de fiscalité de la taxe foncière est resté inchangé.



Budget assainissement 2021

Le budget 2021 de fonctionnement s'élève à 12 363 €. Il est financé par la taxe assainissement pour 7 800 € et par l'épargne pour le solde.

En investissement, le budget s'élève à 45 358 €. Seront financés le solde des travaux de réhabilitation des réseaux et divers travaux d'amélioration des ouvrages sur la voirie communale (tampons). 27 267 € de subvention sont attendus en 2021 de l'Agence de l'Eau après 19 000 € versés en 2020 par le Département.

ENFIN DES MANIFESTATIONS A FRANCHESSE !

Malgré le contexte sanitaire, il a été possible d'organiser quelques activités, plus ou moins fréquentées, ces derniers mois dans la commune.

Cérémonie du 19 mars

Une gerbe a été déposée au monument aux morts de la commune pour célébrer la journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. Les anciens combattants présents, Guy et André Nicolas, Robert Dard, Mamo Jacquet, et le Maire et ses adjoints, ont délivré un message d'hommage et de souvenir pour tous les combattants et les civils de toutes origines et de toutes confessions qui ont perdu leur vie dans ces conflits.



Chasse aux œufs à l'école maternelle

Un moment de joie et de plaisir le vendredi 2 avril juste avant la fermeture de l'école pour trois semaines. Le maire et la présidente du comité des fêtes ont caché des œufs un peu partout dans le jardin de l'école que les enfants de la maternelle ont eu tôt fait de trouver. En récompense de leurs efforts, ils ont tous reçu un paquet avec du chocolat et des cadeaux. Des paquets cadeaux identiques ont aussi été offerts aux 48 élèves de l'école de Saint Plaisir

Commémoration de la victoire du 8 mai 1945

Le 8 mai 2021, les anciens combattants et les élus de Franchesse se sont recueillis devant le monument aux morts de la commune. Après une minute de silence en l'honneur des soldats morts pour la France et le dépôt d'une gerbe, le Maire a lu un hommage pour saluer celles et ceux qui ont combattu et abattu le fléau nazi et permis la libération de la France. La gratitude de la nation demeure indéfectible soixante-seize ans après.

Fête de la musique, 19 juin 2021

CAP au Village a obtenu une dérogation (à l'interdiction d'organisation de fêtes) pour l'organisation de la fête de la musique au jardin de l'ancienne Poste de Franchesse avec le quintet Latino/Bourbonnais SOUN ainsi que de nombreux musiciens invités. Malheureusement la météo n'était pas au rendez-vous...

Hommage à Pierre Brizon, 26 juin 2021

Samedi 26 juin 2021, a eu lieu, comme tous les ans, l'assemblée générale de l'association « Les amis de Pierre Brizon et des monuments pacifistes et républicains de l'Allier » à Franchesse. Préalablement, un hommage s'est déroulé au monument en l'honneur de Pierre Brizon suivi d'un dépôt de gerbes.

Les différents intervenants, Gérard Vernis maire de Franchesse, Olivier Mathieu, président de l'association, Jacque Lachaise secrétaire départemental de la Libre Pensée, Pierre Roy vice-président de la Fédération Nationale des Amis des Monuments Pacifistes, Bernard Brizon petit-fils de Pierre Brizon et enfin Jean Paul Dufregne, député de l'Allier ont tous souligné l'engagement avant-gardiste de Pierre Brizon dans la défense du pacifisme lorsqu'il refusa, avec deux autres députés, le 24 juin 1916, de voter les crédits de guerre. Ils ont aussi rappelé la nécessité de toujours œuvrer pour la paix et la liberté des peuples.


Rappel : Pierre Brizon fut maire de Franchesse de 1912 à 1919 et député de la 3^e République de 1910 à 1919.



Classique en Bocage, 4 juillet 2021

Dimanche 4 juillet, l'église de Franchesse était pleine pour accueillir le premier concert du festival « Classique en Bocage » initié par la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais. Trois artistes de qualité ont fait raisonner des morceaux de Bach et Vivaldi pour le plus grand plaisir des spectateurs nombreux et visiblement heureux de retrouver le chemin des concerts après la longue parenthèse du Covid. Un pot de l'amitié organisé par la commune en présence des musiciens a parachévé cette soirée réussie et conviviale. Les artistes : Chloé Jacob, chanteuse soprano, Willy Bouche, hautbois, Pablo de Vega Mujica, clavecin.

ÉPICERIE SOLIDAIRE



LE SAVIEZ-VOUS ?
Au sein de l'Épicerie Solidaire du Bocage Bourbonnais existe un **chantier d'insertion**. Ainsi, chaque année une vingtaine de personnes éloignées de l'emploi, sont engagées en CDD d'insertion par l'Épicerie Solidaire sur des postes d'**employé-e-s de libre service, d'hôtesse de caisse, ou de petit secrétariat / animation**. Dans ce cadre, ces personnes vérifient et exercent leurs aptitudes professionnelles et bénéficient d'un **suivi renforcé**. Elles effectuent en outre des stages dans d'autres entreprises afin d'accéder à un emploi durable.
Vous êtes intéressé-e-s ?
Sous réserve d'éligibilité, contactez le : 07 61 18 19 61

**UN BESOIN, UN PROJET ?
UNE DIFFICULTÉ FINANCIÈRE ?...**
L'ÉPICERIE SOLIDAIRE DU BOCAGE BOURBONNAIS EST LÀ POUR VOUS AIDER.
Le principe : A l'Épicerie Solidaire, vous êtes accueilli-e-s sur une période déterminée, afin d'acheter tous vos produits du quotidien - alimentaire, hygiène, ménage - à :
- 70% du prix du marché
En même temps, avec l'aide d'une Conseillère en Économie Sociale et Familiale, vous vous organisez pour régler des factures impayées avec les économies dégagées - électricité, gaz, facture de réparation voiture, etc.
De plus, vous pourrez participer à des ateliers cuisine et autres animations !!
Livraison et transport possible.
N'hésitez pas à nous contacter au : 07 61 18 19 61 ou au : 07 60 17 19 87
Notre point de vente et d'animation à Bourbon l'Archambault :
Rue Jean Macé- Le jeudi de 13h30 à 16h et le vendredi de 10h à 12h

SERVICES PUBLICS A PORTEE DE MAIN

France Services est un lieu où vous pourrez effectuer toutes vos démarches administratives. Il a été créé par la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais pour pallier la disparition des services publics de proximité. Il est situé au Montet et des **permanences** ont lieu sur toutes les communes de la Communauté de Communes. **A Franchesse**, chaque premier jeudi du mois, le matin.

Les animateurs vous accueillent, vous orientent, vous informent de manière individualisée et en toute confidentialité. Leur rôle est avant tout un rôle d'accompagnement. Suivant votre maîtrise de l'outil informatique, vous pourrez être accompagné pas-à-pas dans l'appropriation des démarches que vous devez effectuer de manière dématérialisée. Et quand vous maîtriserez mieux les démarches dématérialisées, vous pourrez continuer à fréquenter France Services et utiliser gratuitement un ordinateur mis à votre disposition.

France Services, c'est également un lieu de médiation, de mise en relation entre vous et les différentes administrations. La Communauté de Communes noue régulièrement de nouveaux partenariats pour faciliter votre quotidien : prises de rendez-vous téléphoniques ou physiques, aide gratuite à la constitution des dossiers administratifs (demandes de cartes grises et de permis de conduire, de demande de CSS - Complémentaire Sociale Solidaire, dossier CAF, ...). Vous pourrez également effectuer votre actualisation Pôle Emploi ou encore constituer votre dossier de demande de retraite. Cette liste ne peut pas être complète car France Services a à cœur de répondre à votre besoin et de vous offrir une réponse personnalisée. N'hésitez donc pas à contacter les animateurs au 04.70.47.37.76.



RPI FRANCHESSE/SAINT PLAISIR

Les élèves du regroupement pédagogique intercommunal de Franchesse et de Saint Plaisir ont pu profiter des sorties scolaires en cette fin d'année. Visite de l'arborétum d'Apremont, sorties ADATER, découverte de Paléopolis, interventions en classe et spectacles, l'école reprend vie peu à peu.

Madame Duprat, enseignante à l'école maternelle de Franchesse a décidé que le **projet de classe** pour la rentrée prochaine se fera autour du corps humain.

Madame Debosse, enseignante à l'école élémentaire de Saint Plaisir ne reprendra pas la classe à la rentrée ; un ou une **nouvelle enseignante** s'occupera donc des classes de CP, CE1 et CE2.

Madame Segaud, enseignante et directrice à l'école élémentaire de Saint Plaisir enseignera aux classes de CM1 et CM2. Elle a pris l'initiative de mettre en place une **méthode pédagogique innovante** à compter de la rentrée 2021 qui s'appuie sur le modèle scolaire scandinave.

En quelques mots cela consiste à faire une journée de classe (en l'occurrence le vendredi) à l'extérieur de la salle de classe (jardin de l'école, forêt, musée, espace dédié...). Un espace naturel à proximité de l'école est prévu spécifiquement pour ce projet.

De nombreux retours montrent que « école du dehors » est bénéfique pour les enfants ; cela permet de concrétiser les apprentissages, de motiver les élèves, de développer leur vision du monde, ainsi que de les sensibiliser à l'environnement par exemple.

Ce projet se fera en collaboration avec l'école Jean Macé de Moulins, les élèves pourront correspondre et échanger sur leur expérience de « l'école du dehors ». Une expérience similaire sera tentée à l'école maternelle de Franchesse, dès la rentrée prochaine.

Le projet randonnée n'ayant toujours pas pu se faire au vu des conditions sanitaires, il reste néanmoins d'actualité pour les enseignantes de Franchesse et de Saint Plaisir pour l'année scolaire 2021-2022.

Effectifs 2021-2022

17 élèves à Franchesse

40 élèves à Saint Plaisir

Inscriptions 2021-2022

Trois places restantes en TPS (toute petite section) à compter de janvier (les enfants nés avant avril sont prioritaires).

Nous rappelons que l'instruction (à l'école ou à la maison) des enfants est obligatoire à partir de trois ans et jusqu'à 16 ans depuis 2017. Pour instruire votre enfant à la maison une déclaration spécifique doit être mise en place auprès du maire de la commune ainsi que du DASEN (Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale).

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS



A Franchesse, la collecte et le traitement des déchets sont assurés par le Sictom (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) de Cérilly. Créé par arrêté préfectoral du 16 novembre 1973, le Sictom de Cérilly exerce deux compétences : la collecte des déchets ménagers et assimilés, et leur valorisation et traitement. Ces compétences, détenues par les Communautés de Communes ont été transférées par ces dernières au Sictom du secteur de Cérilly qui est composé de 22 communes représentant 10 975 habitants. Le comité syndical du Sictom est composé de 44 délégués (deux par commune).

Afin d'assurer le service de collecte, le Sictom du secteur de Cérilly dispose de quatre camions bennes à ordures.

Plusieurs types de collecte existent sur le territoire du Sictom : en porte-à-porte, en point d'apport volontaire et en déchetteries : une à Cérilly, l'autre à Ainay-le-Château.

Après le bac jaune en 2019, le Sictom a distribué un **bac gris** à tous les foyers en mai 2021. Ce nouveau service vise à simplifier le tri des déchets au quotidien par les habitants, à améliorer les conditions de travail des agents de collecte et la propreté des rues.

Les actions de réduction des ordures ménagères mises en œuvre avec l'introduction du tri sélectif en porte à porte, en mai 2019, en lien avec l'ouverture du centre de tri, à Chézy, a diminué considérablement les **tonnages** : en kg par personne et par an, nous sommes passés de 265 kg en 2018 à 175 kg en 2020, soit une diminution de 34 %. A contrario, les tonnages du tri sélectif ont augmenté considérablement : 280 tonnes en 2018 et 787 tonnes en 2020 soit +175 % !

Ces **résultats** sont très **encourageants** et tout le monde y gagne : en effet, enfouir les déchets ménagers est de plus en plus coûteux ce qui pèse sur le budget du Sictom et donc sur le montant de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) payés par les foyers. Réduire les ordures ménagères permet de maintenir la TEOM à un niveau raisonnable. Les déchets issus du tri des emballages génèrent des recettes pour le Sictom et permet un recyclage de ces emballages. Enfin, réduire les déchets préserve l'environnement.

Cependant les **consignes** ne sont pas encore suffisamment respectées. Il est bien spécifié sur le memo-tri que vous avez reçu que seuls les **emballages** doivent être déposés **dans les bacs à couvercle jaune - et en vrac**, pas dans des sacs. Si le sac n'est pas vidé dans le bac, au centre de tri, il sera traité comme refus de tri donc facturé au Sictom et le tri n'aura servi à rien.

BAC JAUNE NE VEUT PAS DIRE PLASTIQUE MAIS EMBALLAGES ET PAPIERS.

Certains **objets** qui ne sont pas des emballages sont **déposés à tort** dans le bac jaune : jouets, appareils électriques, ficelle ou filets ayant servi au fourrage, bouteilles en verre, tuyaux d'arrosage, seaux, arrosoirs, papier peint, les récipients ayant contenu des produits chimiques, casseroles, vaisselles en dur, en plastique, en carton, vêtements, chaussures, masques, mouchoirs en papier, combinaisons jetables, aussi des ordures ménagères et autres. Ces objets refusés coûtent très cher au Sictom donc à nous tous, ils sont transportés à l'incinérateur de Bayet. Pour 2020, cela représente 35 000 € de coût supplémentaire pour le Sictom.

Depuis la mise en place des nouvelles consignes de tri avec le bac jaune, les tonnages ordures ménagères ont baissé mais pas suffisamment car là aussi nous retrouvons beaucoup de choses qui devraient aller en déchetteries. Un foyer qui réalise correctement le tri doit **seulement** retrouver **dans ses ordures ménagères** : masques, gants en plastique, mouchoirs en papier, coton, essuie-tout, lingettes, couches, serviettes hygiéniques, nappe en papier, assiettes et couverts en plastique/carton, litière du chat, résidus organiques de cuisine.

Le compostage est possible pour tous les déchets fermentescibles : tontes de pelouses, épluchures de légumes, marc de café, restes alimentaires, feuilles mortes, etc. Le Sictom propose à la **vente des composteurs en bois** à des prix très attractifs : composteur de 400 litres 20 € et celui de 600 litres 35 € à récupérer au bureau du Sictom à Cérilly (04.70.66.21.51).

Rappel : pour le **verre**, les colonnes de dépôt sont en face du cimetière.

Tous ensemble, réduisons nos déchets, et trions ! Et n'oublions pas qu'un déchet non produit ne coûte rien.

TRAVAUX SUR LA COMMUNE

Entretien des routes

Dans le cadre du plan de relance économique et solidaire voté le 2 juillet 2020 par le Département, dont le but est d'aider les communes à entretenir leur voirie communale, le conseil municipal de Franchesse a décidé d'intervenir notamment aux lieux-dits « Les Passets » et « Le Grand Domaine ». Ces travaux ont eu lieu la dernière semaine d'avril et ont été réalisés par le Syndicat de voirie d'Ygrande.



Tampons de voirie

Les regards des réseaux d'assainissement montrant des signes de vieillissement dans le bourg ont été contrôlés. Suite à quoi, la réalisation des travaux de réparation/remplacement est en cours.

Passage piéton

Afin d'améliorer la sécurité des habitants, un nouveau passage piéton est en cours d'aménagement au niveau du Faubourg de la Madeleine.

Rack à vélo

Deux racks à vélo seront installés devant le presbytère cet été, afin qu'ils soient prêts pour la rentrée de septembre.

PROJET CHEMINS DE RANDONNÉES

Les chemins à Franchesse sont un **atout pour la commune** et ouvrent de nombreuses opportunités. La commune située au cœur du bocage bourbonnais a conservé en grande partie ses chemins et ses haies qui constituent un patrimoine naturel riche et diversifié.

L'engouement de la population pour une nature et des paysages préservés, riches et diversifiés ne cesse d'augmenter et l'actuelle pandémie de Covid 19 accentue ce phénomène.

La commune, en lien avec la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais et le Département, envisage de **développer ses chemins de randonnées** et de créer plusieurs circuits supplémentaires sur le mandat.

Depuis de nombreuses années, les équipes municipales successives se sont attachées à créer des parcours en lien avec la Communauté de Communes. Aussi dès 1984, le conseil municipal a décidé de classer un certain nombre de chemins dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR). En 2013, le Conseil municipal a confirmé cette liste et rajouté des chemins. Une nouvelle mise à jour de ce PDIPR sera proposée au Conseil municipal à la rentrée.

Deux itinéraires ont été créés et balisés il y a 10 ans environ dans le cadre d'un projet de création de randonnées initié par la Communauté de Communes en Bocage Bourbonnais pour ses communes membres. Ces itinéraires sont : le circuit des Quatre vents (8 km) et celui de L'arbre sec (7,5 km).

Par ailleurs de nombreux autres chemins sont entretenus par la commune. Le Comité des fêtes a aussi ouvert d'autres chemins et créé un nouvel itinéraire en 2020 entre le Mont et les Poubaux. Le Comité des fêtes organise régulièrement des randonnées pour faire connaître ce patrimoine. Le site internet de la commune communique sur les circuits.



Le projet proposé pour le mandat 2020-2026 est donc de créer des **circuits supplémentaires** sur la commune avec les critères suivants :

- Un maximum de portions en herbe ou chemin stabilisé ;
- Faire des boucles ;
- Assurer la possibilité de liaisons entre les itinéraires afin d'offrir des circuits à géométrie variable ;
- Assurer des liaisons avec les circuits des communes voisines.

Le premier circuit envisagé sera étudié dans le cadre du projet lancé cette année par la Communauté de Communes qui, après avoir soutenu et promu des circuits dans le sud du territoire, va dupliquer la démarche dans les communes du nord. Ceci permettra d'harmoniser les balisages et la communication, voire d'obtenir des financements. Ce **circuit** s'intitulera « **Pierre Brizon** » et sera balisé d'informations sur le parcours de cet ancien maire de Franchesse et député de l'Allier.

La création de ces nouveaux itinéraires se fera sur des chemins existants appartenant à la commune, certains déjà ouverts et entretenus, d'autres à rouvrir à la circulation car embroussaillés. La commune travaillera en étroite concertation avec tous les partenaires et voisins.



Ont collaboré à l'élaboration de ce numéro :

- Eric Bouchon,
- Lola Govignon,
- Mathéo Lafleuriel,
- Vincent Lecocq,
- Christine Prieur,
- Léa Sallé,
- Helen Sheppard,
- Gérard Vernis,
- Isabelle Ville.

LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

Après une année de crise sanitaire, faisons un petit point sur les associations de notre commune.

Le Club des Lanciers

Durant cette bien trop longue trêve, les aînés ont réélu le bureau, avec Thérèse Thuard présidente, Madeleine Dard vice-présidente et trésorière adjointe, Isabelle Désurier secrétaire, Sylviane Meunier secrétaire adjointe, et Monique Verdier trésorière.

Le club compte actuellement 25 adhérents qui, malgré tout, continuent à garder des relations pendant cette pénible période.

Côté projet : la présidente a hâte de retrouver ces moments de rencontres avec les participants autour d'une partie de belote ou d'un repas.

Cap au village

Cap au village, autrement appelé chantier d'art populaire au village, a été créé le 15 janvier 2011 pour promouvoir l'expression artistique populaire en milieu rural et défend des valeurs humanistes à travers sa musique chez nous et ailleurs.

Son directeur artistique, Patrick Bouffard, explique qu'il a déjà une trentaine de dates prévues avec le quintet latino Bourbonnais SOUN et vous donne rendez-vous pour de nombreux événements : théâtre de Moulins, bals trad, Yzeure espace, guinguette de Montluçon. Le quintet interviendra également à la ferme d'Embraud à Château-sur-Allier pour des ateliers musicaux.

Le bureau est composé d'une présidente Céline Brunot, d'un vice-président Gérard Vernis et d'un trésorier Julien Barbat.

Les amis de Pierre Brizon

L'Association laïque des Amis de Pierre Brizon et des monuments pacifistes et républicains de l'Allier a pour but, d'une part, de faire connaître le rôle historique de Pierre Brizon, député de l'Allier, grande figure du pacifisme militant, rédacteur du Manifeste de Kienthal, un des trois députés français à refuser de voter les crédits de guerre ; d'autre part, de recenser, protéger et faire connaître les monuments pacifistes, antimilitaristes et républicains de l'Allier ; et enfin d'associer à ce travail de mémoire le combat actuel pour perpétuer le message de paix et de concorde entre les peuples par le refus de la guerre et la propagation de l'internationalisme.

Samedi 26 juin 2021, a eu lieu, comme tous les ans, l'assemblée générale de l'association à Franchesse. Préalablement, un hommage s'est déroulé au monument en l'honneur de Pierre Brizon.

L'Amicale laïque

Les animations habituelles n'ont pas eu lieu cette année mais le 2 juillet, les enfants de l'école maternelle de Franchesse ont pu célébrer Carnaval, sous un beau soleil, après de nombreuses annulations. L'Amicale laïque a fourni confettis et goûter pour une belle matinée.

Le bureau comporte Françoise Guillemot, présidente, Marie Villatte, vice-présidente, Sandrine Bernard, secrétaire, Sarah Dorlencourt, secrétaire adjointe, Jean-Claude Jego, trésorier, Guy Reynier, trésorier adjoint ainsi que Jean-Claude Jacquet, Audrey Barrière, et Jocelyne Semet. Une assemblée générale est prévue le 13 septembre. Les adhérents ne payeront pas de cotisation à la prochaine rentrée.

Le Club informatique

Le club organisé sous la houlette de l'Amicale laïque, reprendra les cours mardi 31 août et mercredi 1^{er} septembre de 14h30 à 17h30, puis tous les mardis et mercredis à la même heure. Jean Claude Jacquet et Jean Claude Jego organisent ces cours depuis 2005 et cette année repartent avec pas moins de 20 élèves. Une belle réussite qui ne se dément pas !

Les Fers de Lance

Des nouvelles de Sonic Ladyland : Fred Pierret, son président, et Uriel Vernis, trésorier, annoncent le possible retour de la Nuit des Fers de Lance qui serait sa dixième édition, alors notons sur nos agendas ce rendez-vous fort sympathique et musical en diable qui vient le 30 octobre 2021 secouer l'automne et marquer ainsi le début du possible hiver.

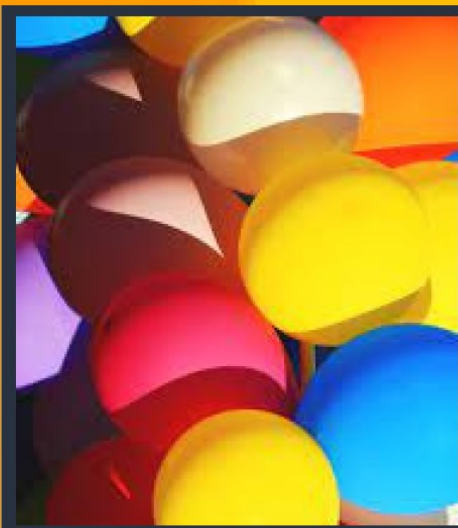
Le Comité des fêtes

En temps normal, le Comité des fêtes prépare plusieurs animations dans l'année : concours de pétanque, soirées dansantes, randonnée, foire ... et surtout la fête patronale qui anime le village pendant quatre jours le premier week-end du mois d'août. En 2020, il n'a pas été possible d'organiser la fête patronale traditionnelle et la situation sanitaire a mis toutes les activités du Comité des fêtes entre parenthèses durant des mois.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 29 mai dernier, la présidente Pierrette Popy a annoncé sa volonté de quitter la présidence. *Nous tenons à la remercier, pour ces 17 années de générosité et d'engagement au sein de cette organisation qui œuvre et anime notre village avec courage, sérieux et bonne humeur.* Le comité est composé notamment de Jacques Mignien vice-président, Ghyslaine Gay secrétaire, Julie Cancre secrétaire adjointe, Didier Popy trésorier, Amandine Thevenoux trésorière adjointe ainsi que Jessica Lefevre chargée de communication, Jean Maire Gaujour et Laurent Tavard.

Soyez rassurés sur la prochaine fête patronale, Pierrette actera définitivement la fin de son mandat après la fête et vous propose le programme qui suit :

FRANCHESSE
Fête patronale
du Comité des
fêtes 2021



Samedi 31/07 Dimanche 1/08

15h : Jeux des enfants 9h Marché artisanal

21h30 Retraite aux

flambeaux
avec la Lyre
Beaugy

16h Théâtre

Cie le Petit Bastringue

18h30 Concert

Les Torses nus

Bal gratuit et fête foraine
samedi et dimanche

Dimanche à la
nuit tombée



FEU
D'ARTIFICE !

Repas 12 €

dimanche midi et soir

(Entrée/plat /fromage /dessert)

sur réservation

06 19 67 02 58

L'ASSOCIATION D'AIDE À DOMICILE NORD ALLIER (AAD)

Créée en 1980, l'AAD se situe à Pouzy Mésangy (04.70.66.33.84).

L'association intervient dans le domaine de l'aide à la personne de façon personnalisée et coordonnée afin de maintenir les gens à domicile sur une quinzaine de communes du nord-ouest du département de l'Allier. Elle intervient chez 11 personnes de notre commune.

Elle est dirigée par un conseil d'administration composé d'élus représentant les différentes communes.

Marie Bonnamy, directrice, nous a annoncé son départ pour le mois de juillet. Nous lui souhaitons le meilleur pour son avenir. Amandine Duranthon est assistante technique et Margot Lydie assistante qualité.

Cette équipe très déterminée a proposé à ses usagers l'utilisation de **tablettes tactiles** pour communiquer avec leur famille durant la période de crise et propose aussi des **casques de réalité virtuelle** qui, paraît-il, font le bonheur des utilisateurs.

LE DICTIONNAIRE DU LANCIER

Extrait du livre « *Le parler de Franchesse* » de Frantz Brunet (1937)

Quetou, subs et adj. Se dit de quelqu'un qui souffre.

« *Tu fais l'quetou* »

Rassouiller, verbe. Employé à la forme passive « *être rassouillé* ».

Ce verbe signifie « *être couvert d'eau ou de boue* ».

QUELLES COMPÉTENCES POUR LE DÉPARTEMENT ET LA RÉGION ?

Suite aux élections départementales et régionales du mois de juin, nous proposons de faire un point sur les compétences de ces collectivités territoriales.

La région

Réduites à treize depuis le 1^{er} janvier 2016, les régions de France métropolitaine ont vu leurs champs d'action redéfinis par la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe). En plus des prérogatives qu'elles partagent avec les départements (tourisme, sport culture...), les régions ont plusieurs **compétences exclusives**.

- Les transports : gestion des ports et des aéroports, des Trains Express Régionaux (TER), des transports routiers interurbains et scolaires, de la voirie, des gares publiques routières...
- Les lycées : construction, entretien et fonctionnement des lycées d'enseignement général et des lycées et établissements d'enseignement agricole.
- La formation professionnelle : insertion des jeunes en difficulté, formation des demandeurs d'emplois, gestion de l'apprentissage et des formations en alternance... L'ensemble de la compétence formation a été transféré aux régions (service public régional de l'orientation et de la formation professionnelle, recours aux habilitations, formation des publics spécifiques...).
- L'aménagement du territoire et l'environnement : gestion des déchets, des parcs naturels régionaux, développement rural et urbain, plan régional pour la qualité de l'air... La région est aussi en charge du schéma régional

Ricasse, adj. Se dit d'une personne qui rit beaucoup et à tout propos.

Suchal, subs. masc. Homme d'appétit insatiable, gros mangeur.

Prononcé « *chuchal* », ce terme vient de Louis Suchal (1783,1815) né à Moulins qui fut célèbre pour son appétit.

Tartoufe, subs. fém. Pomme de terre.

Dérivé de l'italien « *tartufo* ».

Verpis, subs. masc. (v'rpis) Vipère et par extension serpent en général.

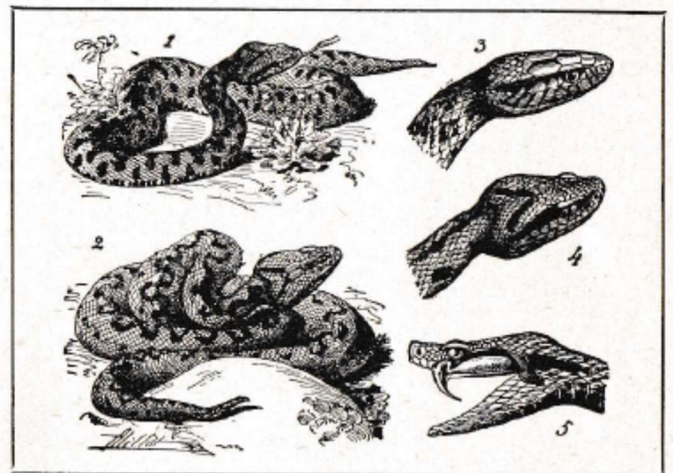


FIG. 2097. — Vipère.

1. Aspic ; 2. Péliade ; 3. Tête de couleuvre vipérine ; 4. Tête de vipère aspic ; 5. Tête d'aspic montrant la glande à venin.

Verteau, subs. Masc. (v'rtiau) Petit ver.

d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Il fixe les objectifs en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports.

- Le développement économique : animation des pôles de compétitivité, aides au tissu économique et mise en œuvre du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDE-II). Il définit les orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation, d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises.
- La gestion des programmes européens : autorité de gestion des fonds européens FEDER, FEADER et une partie du FSE.

Source : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/Le-savez-vous/Quelles-sont-les-competences-d-une-region>

Résultats de la région au second tour

Liste conduite par	Nuance	Voix	% Exprimés	Nb Sièges
M. Laurent WAUQUIEZ	Droite	960 785	55,20	136
Mme Fabienne GREBERT	Gauche	585 039	33,61	51
M. Andréa KOTARAC	RN	194 789	11,19	17

Le département

Depuis 1982, les départements sont des collectivités décentralisées. La loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), qui applique désormais le principe de spécialisation des départements et des régions, énumère limitativement les compétences du département :

- Solidarités et cohésion territoriale : l'enfance (aide sociale à l'enfance, protection maternelle et infantile, adoption, soutien aux familles en difficulté financière) ; les personnes handicapées ; les personnes âgées (création et gestion de maisons de retraite, politique de maintien des personnes âgées à domicile) ; gestion du revenu de solidarité active (RSA).
- Éducation : construction, entretien et équipement des collèges ; gestion des agents techniciens, ouvriers et de service (TOS).
- Aménagement et transports : équipement rural, remembrement, aménagement foncier, gestion de l'eau et de la voirie rurale ; services de transport spécial des élèves handicapés vers les établissements scolaires ; gestion de la voirie départementale.
- Culture : création et gestion des bibliothèques de prêt, des services d'archives, de musées, protection du patrimoine...

Le SDIS (service départemental d'incendie et de secours) est chargé de la protection contre les incendies et gère les sapeurs-pompiers du département. Il participe également aux opérations de secours en cas d'accidents, de catastrophes naturelles...

Source : <https://www.vie-publique.fr/fiches/19620-queelles-sont-les-competences-exercees-par-les-departements>

Résultats du département au second tour

Binômes de candidats	Voix	% Exprimés	Nb sièges
Parti communiste français	6 841	8,77	2
Parti Socialiste	8 135	10,43	6
Parti radical de gauche	2 976	3,82	2
Union au centre et à droite	5 209	6,68	4
Divers droite	32 759	41,99	20

Nous présentons ici une nouvelle chronique locale du regretté André Despret, publiée telle quelle il y a bien longtemps.

Une douzaine de calvaires sont disséminés sur le territoire de la commune : en bois, en pierre ou en métal, ils témoignent d'une époque, parfois lointaine, qui semble révolue : mais si le message qu'ils étaient censés rappeler concerne de moins en moins de nos contemporains, leur valeur n'en est pas amoindrie pour autant : leur ancienneté compense la perte de la foi et ils font ainsi partie du patrimoine communal, de son passé.

A un mois d'intervalle, deux d'entre eux ont été **restaurés** et ont ainsi attiré notre attention.

Au carrefour de la rue du **Lieu Belin**, le calvaire avait depuis plusieurs années perdu sa croix, et l'élargissement récent de la rue lui avait été fatal. Heureusement, les morceaux avaient été précautionneusement posés sur le socle. La veille de Pâques, une main anonyme a rassemblé les morceaux du puzzle et maintenant, le calvaire a repris sa faction au carrefour ; cette nouvelle jeunesse a été égayée par la plantation de quelques fleurs printanières.

Quelles qu'aient été les motivations de ce restaurateur, il nous a rendu un témoin de notre passé, et bien que ce passé soit relativement récent (une centaine d'années nous a précisé l'Ancien), c'est un pont vers les lanciers du siècle dernier, ceux qui l'ont érigé, ceux qui ont vécu autour – nos grands-pères, quoi ! – qui vient d'être redressé, un lien avec les anciens habitants du Lieu Belin, de La Prôle, du Bois-du-Soch, de Baffetière... qui sont tant de fois passés devant.

Le calvaire de la **place du village**, ancien plan de foire des bêtes à cornes, avait été malencontreusement accidenté et, comble de l'ironie, c'est le soir du 1^{er} janvier de l'année qui devait être consacrée au patrimoine qu'un choc avait fait choir les bras de la croix. Ces dégâts viennent d'être réparés et même si cette restauration a complètement transformé le haut qui ne correspond plus aux photos d'avant l'accident, c'est un rappel du bourg d'autrefois qui nous est ainsi rendu. Entre nos aïeux

qui ont fait des transactions sur ce champ de foire et les nombreux enfants du bourg qui ont joué pendant des années autour de cette croix, c'est une galerie nombreuse de visages dont nous sommes les héritiers que ce calvaire pourrait nous restituer s'il en avait la possibilité, et les conversations qu'il a entendues nous apprendraient beaucoup sur les soucis de ces paysans du temps jadis, mais aussi de leurs joies lors des fêtes qui se sont déroulées sur cette place.

A son sujet, la tradition orale nous a souvent cité ce calvaire comme étant celui d'un ancien cimetière qui aurait été situé hors des fossés. Mais dans son inventaire archéologique du canton de Bourbon, le chanoine Clément (1890) cite : « Crois de la Mission de 1831, sur la grand-place, en pierre de grès de Bourbon, sans inscription et sans sculpture. » Où est la vérité ? Deux points viennent conforter la thèse de l'Abbé Clément. Lors de la mise en place de divers collecteurs du réseau d'assainissement qui traverse la place, il n'a été exhumé, à ma connaissance, aucun reste, tandis qu'en 1875, « lors de la construction du chemin de Franchesse à Coulevre, on découvrit de très nombreuses sépultures renfermant des ossements humains et des pièces en argent de l'atelier monétaire de Souvigny »¹. Si cimetière il y eut, il aurait donc été légèrement plus au sud de la place (face à l'ancien Hôtel du Cheval Blanc ou la maison Serre ?).

Cette promenade à la recherche des calvaires pourrait continuer. Il faudrait citer la croix de la place de l'Eglise, portant des fleurs de lys sculptées et derrière, la date : 1751, la Croix de la Melade, à la limite nord de la commune, marquant sans doute la limite d'une maladrerie, Croix Tricaud, Croix des Lacs, Croix Bardon (ou de Bardonnères), limites de franchises accordées par les seigneurs... mais le voyage dans le temps est encore plus lointain.

André Despret

¹ Abbé Clément, opus cité